

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial

**RAPPORT FINAL
DE LA SUBVENTION 2003-2004
Septembre 2004**

RESUME

**THEME 4
Gestion territoriale de l'environnement**

Université Libre de
Bruxelles
GUIDE

Université
de Liège
LEPUR
(Ulg-FUSAGx)

Pilote

GUIDE : M-F. GODART

Chefs de service

GUIDE : C. BILLEN, M-F. GODART,
LEPUR-FUSAGx : C. FELTZ

Chargés de recherche

GUIDE : L. BELLEFONTAINE, N. FEREMANS, C. NEURAY, S. QUERAT,
LEPUR-ULg : O. GUILLITTE, E. MELIN, C. VAN DER KAA
LEPUR-FUSAGx : C. DELAUNOY, E. DROEVEN, M. KUMMERT

TABLE DES MATIERES

VOLET I : PATRIMOINE PAYSAGER	1
VOLET II : IMPLICATION DES GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGERS	3
1. ENQUÊTE AUPRÈS DES FORESTIERS PRIVÉS	3
2. BILAN ET ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES	5
VOLET III : OUTILS METHODOLOGIQUES D'AIDE ET DE SENSIBILISATION A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	6
1. OBJECTIF.....	6
2. MÉTHODE DE TRAVAIL	6
3. PRINCIPAUX RÉSULTATS	6
3.1 <i>Établissement des priorités</i>	6
3.2 <i>Pertinence et exhaustivité des données exigées dans les dossiers de demande</i>	7
3.3 <i>Caractérisation des sensibilités des habitats</i>	7
3.4 <i>Essai de caractérisation d'un périmètre de sécurité autour des habitats Natura 2000</i>	8
4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE.....	9
VOLET IV : ETABLISSEMENT D'UN CADRE REFERENTIEL SPATIAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE	10
1. RAPPEL DES OBJECTIFS	10
2. MÉTHODE DE TRAVAIL	10
3. PRINCIPAUX RÉSULTATS	10
4. PERSPECTIVES	11

VOLET I : PATRIMOINE PAYSAGER

Les objectifs de la CPDT relatifs aux paysages patrimoniaux consistent en la mise au point et la validation d'une méthodologie visant à l'identification et la caractérisation de périmètres paysagers patrimoniaux et son application sur une partie du territoire de la région wallonne. Ces objectifs s'intègrent dans la mise en œuvre globale de la Convention européenne du paysage par la Région wallonne.

Jusqu'à présent, une double approche a été envisagée au sein de la CPDT. La première concerne le repérage des paysages patrimoniaux liés à la représentation. Cette approche a déjà été abordée précédemment (cf. rapport de septembre 2003). L'analyse est toujours en cours en ce qui concerne les paysages représentés dans les photographies et les guides de voyage. Nous y reviendrons dans les rapports ultérieurs, la priorité ayant été donnée à la seconde approche. Celle-ci vise la détermination de paysages patrimoniaux témoins.

Une méthodologie a été élaborée. Elle se base tout d'abord sur une caractérisation plus fine des structures et des morphologies paysagères au sein des territoires paysagers, l'échelle de travail passant au 1/20000. Cette analyse se combine à la restitution de la genèse et des processus historiques qui ont engendré ces structures et morphologies du paysage, l'évaluation de la qualité de témoin se fondant alors sur ces deux démarches.

Pratiquement, cette description plus fine et l'intégration de la dimension historique ont été réalisées en tenant compte des différentes composantes du paysage et de leur traduction paysagère (conditions physiques, morphologies agro-forestières, morphologies de l'habitat, des structures industrielles et des infrastructures de communication interrégionale). Elles ont été traitées par interprétation des cartographies existantes, par l'observation de photographies aériennes, par la consultation d'une importante bibliographie et, bien sûr, par un travail de repérage sur le terrain.

L'intégration de l'ensemble de ces informations a été réalisée et a mené au découpage des territoires paysagers en un certain nombre d'aires paysagères, qui traduisent les résultats de cette caractérisation plus fine des territoires.

Cette caractérisation plus fine et surtout la prise en compte de la dimension historique a ensuite permis le repérage d'un certain nombre de zones (et de sites linéaires), pour la présence particulière en leur sein de témoins, que ce soit d'une organisation naturelle ou sociétale du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production.

Ces zones, que nous avons appelées « zones d'informations », ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie qui vise la proposition d'un ou de plusieurs périmètres paysagers témoins. Ceux-ci sont choisis pour leurs qualités de lisibilité et de cohérence. Au niveau pratique, leur délimitation a été réalisée sur le terrain, sur base des zones d'informations, le choix de leurs limites ayant été guidé tant par les horizons visuels que par la volonté de garder toute la signification attachée à la qualité de témoin du périmètre paysager.

Cette méthodologie a fait l'objet d'un premier test sur une partie du Tournaisis : la Plaine scaldienne du Tournaisis et la partie ouest du Bas-plateau d'Ath et Soignies. Elle a permis l'affinement de la description des territoires mentionnés ci-dessus et la différenciation d'aires paysagères.

Elle a également permis le repérage de zones d'information et la proposition de plusieurs périmètres paysagers témoins.

La Plaine scaldienne du Tournaisis comprend quatre périmètres paysagers témoins. Deux ont été identifiés dans le faciès du Mouscronnois pour leur qualité de reliques agraires : préservation de certaines caractéristiques liées à l'habitat dispersé et son association avec un paysage enclos à la fin du 18^e siècle. Deux périmètres ont également été délimités dans le faciès du nord-ouest Tournaisis. Le premier a été repéré pour ses qualités en tant que paysage témoin de type culturel, mettant en évidence la concentration d'un type particulier d'habitat, l'habitat de trieux, lié à l'acquisition, par les communautés rurales au moyen âge, d'un droit de jouissance commun sur une parcelle de terre appartenant au seigneur. Le second, à Esquelmes, a été identifié pour la préservation de grandes caractéristiques présentes au 18^e siècle (conditions physiques, morphologies agro-forestières, habitat, présence de drèves, ...).

L'analyse de la partie ouest du Bas-plateau d'Ath et Soignies a mené à l'identification de zones d'information mais n'a pas permis pour l'instant la délimitation de périmètres paysagers témoins, cette qualité devant être analysée également en regard des témoins liés aux mêmes processus et présents dans les territoires voisins ou sur la partie de ce territoire qui n'a pas encore été traitée. Néanmoins, le travail de repérage sur le terrain a mené au repérage d'unités paysagères qui semblent comporter certaines références d'intérêt patrimonial. C'est le cas pour le village de Saint-Maur qui est particulièrement mis en évidence à la fois par ses qualités urbanistiques et par ses qualités paysagères : présence d'un site classé, unité rurale bien conservée, silhouette visible de loin et bien reconnaissable, lisibilité, caractère identitaire, ... On ne peut néanmoins le classer ni dans les paysages témoins ni dans les paysages liés à la représentation. La confrontation de la méthodologie à la réalité de terrain doit donc mener à la mise en place d'une réflexion sur d'autres types de paysages potentiellement patrimoniaux.

Il faut encore souligner que la caractérisation fine des territoires paysagers a également permis l'identification de « fenêtres » représentatives des territoires. Celle-ci a pour finalité l'observation des évolutions des paysages ainsi que l'identification et la compréhension des causes de ces évolutions, afin d'en améliorer la gestion.

VOLET II : IMPLICATION DES GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGERS

1. ENQUETE AUPRES DES FORESTIERS PRIVES

Une enquête relative à la relation entre les forestiers privés wallons, la nature et les paysages a été réalisée. Un questionnaire a été envoyé aux 3000 propriétaires forestiers abonnés au Silva Belgica, publication de la Société Royale Forestière de Belgique. Le public touché par l'enquête est donc celui des propriétaires les plus investis dans leur forêt parmi les quelques 120 000 propriétaires forestiers privés. 475 réponses nous sont parvenues à temps pour être traitées, soit un taux de réponses d'environ 16%.

Etant donné la priorité qui a été donnée à la réalisation de la publication de l'Etude et Documents n°5 (« Gestion de l'espace rural, nature et paysages »), le traitement de l'enquête n'a pu être entièrement clôturé. Des premières conclusions peuvent cependant être posées, qui pourront être nuancées ultérieurement.

Le public touché par l'enquête est principalement masculin et âgé, comme le sont généralement les membres de la SRFB. Une toute grande majorité des forestiers enquêtés s'implique personnellement dans la gestion de sa forêt. Leurs visites sont fréquentes, et concernent le plus souvent les travaux forestiers et la surveillance de la propriété.

Le propriétaire forestier voit d'abord sa forêt comme un patrimoine familial. Il se sent responsable d'une forêt qui a besoin de lui pour se développer pleinement et pour répondre aux besoins de la société. A ses yeux, son intervention respecte l'environnement (air, eau, sol), la nature (flore et faune sauvages) et sa forêt participe à la beauté des paysages.

La relation des propriétaires à la nature et aux paysages est variable. Plusieurs types de propriétaires sont respectueux de la nature. Ils possèdent alors souvent une forêt feuillue et la voient comme un coin de nature sauvage et comme un élément important du paysage. Parmi eux on trouve le technicien, qui produit du bois de manière extensive (utilise le fichier écologique des essences, évite le drainage, ...), le producteur Pro Silva, qui souhaite produire du bois en respectant l'écosystème forestier et en laissant une place à la nature dans sa forêt (longues révolutions, essences indigènes variées, ...), et le conservateur de la nature, dont le principal objectif est la « production » de nature et de paysages (laisse vieux arbres et bois mort).

Les chasseurs constituent un groupe distinct de propriétaires. Les uns, chasseurs « très nature » voient leur forêt comme un lieu de détente et de calme. Ils s'y rendent fréquemment, pour chasser, se promener, observer la nature et faire du recensement. Leurs actions en forêt sont favorables tant au gibier qu'à la nature en général. Les autres interviennent plus intensivement pour favoriser le gibier (prairies ou de cultures en forêt, nourrissage ...) sans nécessairement renoncer aux mesures extensives.

Le propriétaire producteur intensif souhaite produire du bois, et met en œuvre les techniques intensives pour y parvenir : nouveaux drainages, utilisation d'insecticides, d'herbicides, d'engrais, de préparation du sol. Sa forêt est majoritairement résineuse. Il a l'impression que des mesures favorables à la nature comme renoncer au drainage, adopter les longues révolutions et privilégier les essences indigènes grèveraient son revenu. De même, il pense que renoncer aux machines d'exploitation lui serait financièrement défavorable.

Enfin, le propriétaire principalement préoccupé par le revenu possède une forêt résineuse. Il ne se préoccupe pas d'aspects techniques, n'est pas très investi dans sa forêt mais est très inquiet de toute mesure qui pourrait diminuer son revenu. Il n'applique pas de mesures favorables à la nature comme laisser des vieux arbres, du bois mort, des zones non productives, des clairières, du taillis, des lisières, de la diversité dans les âges et les essences... parce qu'elles lui paraissent défavorables à la rentabilité de sa forêt.

Si les propriétaires forestiers ont le sentiment de respecter l'environnement, la nature et les paysages, il semble que des comportements très contrastés existent.

Parmi les types de peuplements, la futaie équienne est la plus utilisée mais la futaie jardinée et le taillis sous futaie (et même le taillis) sont souvent utilisés par un quart des répondants, et de temps en temps par la moitié d'entre eux.

En ce qui concerne les intrants, 28% des répondants utilisent de l'engrais au moins de temps en temps, 20% des insecticides et 10% des herbicides. L'utilisation des intrants est plus fréquente en forêt résineuse qu'en forêt feuillue.

Le point de vue du propriétaire sur la nécessité de créer de nouveaux drainages ne dépend pas du fait qu'il est ou non confronté à la présence de zones humides mais plutôt de la préexistence de drainage chez lui qui le pousse à continuer dans cette voie.

Environ la moitié des propriétaires privés déclare utiliser le fichier écologique des essences. Mais les subventions ne sont utilisées que par 1/3 d'entre eux notamment à cause des contraintes techniques qui leur sont associées.

Cependant, les propriétaires privés seraient relativement ouverts à des mesures favorisant la nature en forêt. Ils considèrent que certaines pourraient ne pas avoir d'impact négatif sur la rentabilité de la forêt, ou même avoir un impact relativement positif. Les mesures les plus difficiles à prendre en compte seraient celles qui remettent en question le rôle productif de la forêt dans une zone destinée a priori à la production (éviter le drainage, le taillis, les longues révolutions) ou parce qu'elle semble remettre en question le rôle que le forestier s'est assigné dans sa forêt (réserve naturelle intégrale).

Les mesures les plus envisageables sont celles qui rapprochent la forêt productive de l'écosystème spontané, qui préserve ses potentialités, sans renoncer à la production (préserver le sol, privilégier la diversité des essences indigènes d'âges multiples). Viennent ensuite les mesures qui demandent au forestier de consacrer un peu d'espace de la forêt à la nature sans y chercher de production (clairières, lisières, zones non productives) ou quelques pieds qui ne rapporteront pas (bois mort, vieux arbres, arbres à cavité) sans interférer sur la production qui a lieu parfois juste à côté de l'arbre que l'on laisse vieillir. Des zones qui ont peu d'intérêt pour la production pourraient probablement être attribuées à ce genre d'objectif.

Enfin, notons le cas des lisières diversifiées et progressives. Leur impact financier ne semble pas considéré comme trop important et elles sont perçues comme utiles pour la beauté paysagère des forêts. Elles ne sont cependant que peu appliquées. On peut supposer dans ce cas qu'une information plus complète sur le sujet, et notamment sur leur intérêt pour la nature, pourrait motiver les forestiers à en créer davantage.

2. BILAN ET ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES

Le recueil des législations applicables et l'identification des intervenants institutionnels, en vue de leur analyse approfondie, étaient également prévus dans cette seconde phase du programme de travail.

La méthodologie a essentiellement consisté à examiner les principaux documents de référence des différents programmes européens dont la Région wallonne bénéficie afin de dresser un panorama des mesures et actions mises en œuvre qui sont en lien avec notre thématique. Seule une première partie a pu être réalisée, relative aux fonds structurels européens c'est-à-dire aux programmes d'initiative nationale (les objectifs) et aux programmes d'initiative communautaire (les Interreg et Leader +). Les autres fonds européens et plus particulièrement ceux de la politique de développement rural et du programme de financement pour l'environnement (Life) devraient être examinés ultérieurement.

A ce stade, l'étude se situe encore à un niveau assez global. Les programmes sont nombreux et variés mais il est apparu un réel souci de cohérence au niveau régional. Certaines actions semblent ne pas susciter l'introduction de projets malgré l'importance des incitants financiers. L'examen détaillé des projets identifiés devrait permettre de mieux cerner les causes de ce non engagement et aussi d'établir un bilan des principales actions en fonction des milieux concernés, des acteurs et des techniques impliqués. Le croisement de ces résultats avec les travaux déjà réalisés ou en cours, tant dans cette sous-thématique que dans celle relative au Patrimoine paysager est également prévu.

VOLET III : OUTILS METHODOLOGIQUES D'AIDE ET DE SENSIBILISATION A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. OBJECTIF

Dans le cadre de la gestion des sites du réseau Natura 2000, la Région wallonne souhaite utiliser les périmètres des zones désignées pour gérer les impacts éventuels des nouveaux projets soumis à permis (permis d'urbanisme, permis de lotir, permis d'environnement et permis unique). Pour faciliter cette gestion, le programme de travail initié en septembre 2002 prévoyait d'établir des guides méthodologiques permettant d'intégrer les obligations liées aux directives Natura 2000 (en particulier, en relation avec l'article 6 de la directive 92/43/CE). Ces guides étaient envisagés sous forme d'une grille croisée entre, d'une part, les diverses activités économiques avec leurs impacts potentiels sur l'environnement, et, d'autre part, les différents habitats Natura 2000 avec leurs sensibilités spécifiques.

Cet objectif s'est progressivement avéré une mission difficile à remplir avec un niveau d'information suffisant dans les délais impartis, ce qui a conduit à réorienter le travail dans le sens de l'établissement de modèles de fiches didactiques et synthétiques constituant un outil d'aide à la décision, tout en autorisant une marge d'interprétation selon les spécificités des cas rencontrés.

2. METHODE DE TRAVAIL

La méthode de travail adoptée cette année est fonction des résultats engrangés par l'année précédente de subvention. Les importantes difficultés méthodologiques rencontrées ont conduit à réorganiser la recherche en adoptant les stratégies suivantes :

- la réduction du champ d'action en établissant des priorités ;
- la caractérisation de la sensibilité des habitats ;
- l'étude des principaux vecteurs de dispersion des pollutions.

Avertissement : ces trois pistes ont été étudiées en parallèle. Des informations substantielles ont été recueillies mais n'ont pas encore pu être mises en relation les unes avec les autres.

3. PRINCIPAUX RESULTATS

3.1 ÉTABLISSEMENT DES PRIORITES

Les activités ont été reclassées en distinguant, lorsque nécessaire, les différentes étapes qu'elles peuvent comporter. La classification résultante comporte désormais 31 catégories, elles-mêmes divisées en 83 sous-catégories. Le nombre élevé de catégories d'activités ne permettant pas une analyse exhaustive, et l'information n'étant pas forcément accessible pour toutes les activités, l'équipe de recherche a décidé d'établir une liste d'activités prioritaires. Deux méthodes ont été employées :

- l'analyse des affectations au plan de secteur des sites Natura 2000 et de leurs zones tampon et de là, la détermination des activités particulièrement susceptibles de faire l'objet d'une demande de permis à proximité d'un site Natura 2000 en considérant les activités autorisées selon le CWATUP ;

- l'examen des données de la DGRNE concernant la fréquence relative des types de permis de classe 2 délivrés.

De cette analyse, il ressort que les activités prioritaires à traiter seraient les suivantes :

- dépôts et services auxiliaires ;
- production et distribution d'énergie ;
- agriculture et services annexes ;
- entretien et réparation de véhicules automobiles ;
- gestion des déchets et épuration des eaux usées ;
- activités récréatives, culturelles et sportives ;
- activités de première transformation du bois (scierie).

3.2 PERTINENCE ET EXHAUSTIVITE DES DONNEES EXIGEEES DANS LES DOSSIERS DE DEMANDE

Les données exigées dans les dossiers de demande de permis ont fait l'objet d'une analyse portant sur divers points (informations de localisation, projets impliquant une urbanisation, informations relatives aux effluents liquides et atmosphériques, informations relatives aux prises et rejets d'eau) en relation avec les vecteurs de transmission de la pollution identifiés : le vent, les eaux de surface, les eaux souterraines.

La localisation de l'activité par rapport au site Natura 2000 permet de déterminer si ce dernier est sous les vents dominants (par rapport à l'établissement) et donc s'il est menacé par les effluents atmosphériques émanant de l'activité.

En ce qui concerne les eaux de surface, si l'établissement considéré est relié à l'égout et celui-ci connecté à une station d'épuration, les risques pour le site Natura 2000 sont limités. Si ce n'est pas le cas, il convient de vérifier si le rejet de l'établissement ne constitue pas une menace pour le site Natura 2000. La consultation de la carte topographique permet déjà de déterminer si le site est situé en amont ou en aval du point de rejet incriminé.

Pour les eaux souterraines, en cas de demande de prise d'eau, les données mentionnées dans le formulaire *ad hoc* permettent d'avoir une idée du contexte hydrogéologique local et de déterminer si l'activité projetée constitue une menace pour le site Natura 2000. Ces données seraient donc très utiles pour toutes les demandes de permis, y compris celles ne nécessitant pas de prise d'eau. L'interprétation des cartes géologiques et hydrogéologiques (dont la réalisation est encore en cours) peut fournir plusieurs renseignements utiles.

3.3 CARACTERISATION DES SENSIBILITES DES HABITATS

Pour la plupart des 44 habitats Natura 2000 présents en Région wallonne, les données écologiques disponibles, fonctions des connaissances scientifiques acquises parfois encore lacunaires, ont été récapitulées au sein d'un tableur. Chaque habitat est décrit en termes de spécificités, menaces de principe, activités susceptibles de produire ces menaces, recommandations de gestion. Parmi les habitats non décrits figurent les prairies, landes et dunes.

Les diverses espèces animales et végétales protégées dans le cadre de la directive Habitats ont fait l'objet d'un travail similaire afin de compléter l'information.

Enfin, l'analyse d'une étude néerlandaise a permis de cerner comment les données recueillies pourraient être exploitées et par quelles informations supplémentaires, notamment liées à la structure spatiale du réseau écologique, elles devraient être complétées pour conduire à l'évaluation de la gravité d'une atteinte à l'équilibre abiotique du site de l'habitat menacé par la demande d'activité.

3.4 ESSAI DE CARACTERISATION D'UN PERIMETRE DE SECURITE AUTOUR DES HABITATS NATURA 2000

L'objectif était de mettre en évidence, si possible, les principes permettant l'établissement d'un périmètre de sécurité autour des différentes catégories d'habitats Natura 2000.

Les différentes perturbations du milieu ont été divisées en trois catégories : les pollutions chimiques, les pollutions physiques et les pollutions biologiques.

L'établissement d'un périmètre de sécurité unique, autour des habitats Natura 2000, valable pour tous les sites désignés est extrêmement difficile, voire impossible. Cependant, certaines informations comme l'analyse des vecteurs de dispersion des polluants dans l'environnement peuvent nous apporter des éléments de réponse quant à la forme et la taille du périmètre de sécurité. Tenant compte du fait que la dispersion des polluants dans l'air et dans l'eau ne se fait pas de la même manière et que cette dispersion dépend de paramètres totalement différents, il apparaît plus judicieux de définir non pas un mais deux périmètres de sécurité prenant chacun en compte un des deux vecteurs de dispersion.

- Pour l'eau, il s'avère pertinent de procéder de manière analogue à celle suivie pour l'établissement des périmètres de prévention des captages, en se basant sur les distances mentionnées pour la délimitation de la zone de prévention éloignée, en tenant compte de la conductivité hydraulique du sol. Les cartes hydrogéologiques, dont la réalisation est en cours actuellement, devraient prochainement faciliter la délimitation du périmètre de sécurité lié au facteur « eau ».
- Pour l'air, la forme elliptique du périmètre de sécurité semble être la forme la plus adéquate, l'axe de l'ellipse étant dans la direction des vents dominants caractéristique de la station d'étude. Une distance de sécurité de 2500 m selon la direction des vents dominants semble être suffisante pour protéger un habitat des contaminations extérieures. La direction principale des vents variant très peu d'une région à l'autre de la Belgique, la rose des vents à Uccle pourra être utilisée, en première approximation, pour la définition du périmètre de sécurité quelle que soit la localisation du site Natura 2000 à protéger sur le territoire belge.

L'organigramme présenté dans le rapport (point 5.3 du volet « Outils méthodologiques ») pourrait permettre de trier les dossiers de demande de manière systématique et rapide par un croisement des informations fournies par le demandeur (formulaire de demande de permis + notice d'évaluation des incidences) et concernant les caractéristiques propres de son projet et des informations concernant le site d'accueil de celui-ci (ex : cartes), ces informations étant relativement faciles à se procurer, soit sur Internet, soit auprès des administrations.

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Le caractère opérationnel de l'organigramme proposé devrait être testé auprès des agents de la DNF et couplé à l'évaluation de la sensibilité particulière des habitats présents au sein du périmètre Natura 2000 développée selon la méthodologie néerlandaise.

Des fiches thématiques par catégories d'activités mettraient en exergue, parallèlement, les principales sources d'altération potentielle des milieux biologiques qu'elles représentent, afin que l'information nécessaire à l'application de l'organigramme et « repêchée » dans le dossier de demande soit validée par une source extérieure.

VOLET IV : ETABLISSEMENT D'UN CADRE REFERENTIEL SPATIAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

1. RAPPEL DES OBJECTIFS

Les objectifs pour cette deuxième année de convention sont :

- la validation par le GT épaulant la recherche de la note rédigée par O. GUILLITTE déposée avec le rapport final de la première année de convention en septembre 2003 ;
- la finalisation des aspects conceptuels en fonction des remarques du GT ;
- la poursuite de la réalisation pratique de la carte de la structure écologique de la région wallonne.

2. METHODE DE TRAVAIL

Suite aux réunions du groupe de travail fin 2003, il était convenu que la "note de consensus" sur les aspects conceptuels serait revue et débattue après confrontation de la note rédigée dans le cadre de la CPDT avec la note alternative en cours de rédaction au sein du CRNFB.

Cette note alternative a été remise en juin et s'intitule « test de définition » de SEP sur le bassin orohydrographique de la Dyle-Gette. Sur cette base, il a été enfin possible de confronter les différentes méthodes de travail pour réaliser une structure écologique principale.

La validation des écotopes théoriques produits selon les combinaisons de facteurs abiotiques s'est poursuivie sur le terrain.

3. PRINCIPAUX RESULTATS

Vu la remise relativement tardive de la note alternative et la période de vacances qui l'a suivie, il a été impossible de finaliser la confrontation des méthodes pour le présent rapport. Cependant, les principaux résultats de cette confrontation font l'objet actuellement d'une note qui sera soumise d'ici fin septembre au GT encadrant l'étude.

A ce stade, il faut souligner que les deux approches en matière d'identification des zones d'intérêts biologiques sont heureusement convergentes car il s'agit dans les deux cas de modèles prédictifs se basant sur des caractéristiques abiotiques similaires.

Les deux notes ne tiennent pas compte des éléments fins du maillage écologique local comme les haies, les talus herbeux ou les fossés humides, étant donné leur objectif global. La différence fondamentale est que le modèle du CRNFB part des caractéristiques des sites d'intérêt biologiques déjà reconnus, en particulier des sites Natura 2000, dont on détermine par des outils statistiques les fréquences d'apparition des combinaisons de ces caractéristiques sans chercher à identifier des habitats particuliers (modèle inductif).

Notre modèle actuel (Carte des phytotopes potentiels – CaPP) se base sur des habitats particuliers et des caractéristiques abiotiques associées déterminées ou non par des outils statistiques mais largement reconnus dans la littérature (modèle déductif).

Le premier modèle à l'avantage de la simplicité et de la rapidité mais peut être en partie biaisé par les critères de sélection des SGIB (pas nécessairement ni d'ordre écologique et ni adaptés à des intérêts écologiques régionaux) et ne s'intéresse pas à la nature ordinaire (hors SGIB).

Notre modèle est plus lourd puisqu'il nécessite au préalable une analyse détaillée des séries de végétations climaciques, région par région, mais il permet de couvrir tout le territoire et de quantifier l'importance des habitats.

Il est néanmoins intéressant de voir que les deux modèles (notre modèle ayant conduit à la carte des valeurs écologiques théoriques (CaVET) présentée lors des travaux précédents de la CPDT et le modèle du CRNFB) procurent des résultats très comparables.

En outre, l'obtention de la carte des sols vectorialisée a permis de recomposer la carte des associations des sols selon les indications des travaux de Maréchal et Tavernier, publié en 1974 dans l'atlas de Belgique. C'est sur base de cette recomposition que les phytotopes potentiels ont été retravaillés, permettant une localisation plus correcte, en particulier pour ceux des vallées.

4. PERSPECTIVES

En combinant, les deux modèles, il sera possible d'obtenir une vision très réaliste des zones de grand intérêt biologique qui constituent l'épine dorsale de la structure écologique principale wallonne. L'opération qui reste plus délicate quel que soit le modèle est l'agrégation des zones établies à des échelles de plus en plus petites pour avoir une vue d'ensemble sur la Wallonie.

La qualité du travail dépendra aussi de l'obtention de la carte vectorialisée IGN.

Par rapport aux résultats acquis, il est évident que les documents déjà réalisés et la note conceptuelle devront être validés par le GT. La transposition des essais cartographique à l'ensemble du territoire wallon ne pourra se faire qu'en dehors de la CPDT avec des moyens financiers plus conséquents, en particulier des développeurs de logiciels cartographiques pour réaliser les agrégations nécessaires.

Par contre, si l'avancement conceptuel des deux méthodes peut être entériné par le GT, il serait intéressant de diffuser ces concepts par le biais d'une ou plusieurs publications scientifiques communes entre les chercheurs de la CPDT et du CRNFB. Une telle démarche permettrait de diffuser un vocabulaire commun en matière de réseau écologique en Wallonie et de faire connaître l'intérêt d'un tel travail auprès des écologues mais aussi des décideurs du développement du territoire non nécessairement imprégnés d'écologie du paysage.